



Recrire un bail de location pour ajout de badge parking?

Par **Sarahli**, le **25/07/2014** à **12:13**

[smile16]Bonjour,

Mon agence me demande de venir signer un nouveau bail pour ajout d'un badge pour le parking. Sachant que ça fait 2 mois que je loge dans l'appart., aussi, avant la signature du bail, j'avais demandé un parking qui m'a été refusé et maintenant, on me dit oui mais il faut signer un nouveau bail. Est-ce légal ? Pourquoi pas ajouter un avenant ? car, cette situation m'inquiète. Je crains qu'on veuille modifier des choses dans mon contrat de bail.

[fluo]Merci d'avance.[/fluo] **(formule de politesse indispensable)**

Par **Lag0**, le **25/07/2014** à **15:21**

Bonjour,

Effectivement, il ne peut s'agir que d'un avenant.

On ne peut pas signer un nouveau bail sans que le précédent ait perdu son effet. Or, pour qu'il perde son effet, il faut qu'une des parties donne congé à l'autre et ici, seul le locataire pourrait donner congé. Si vous signez un nouveau bail, vous vous retrouveriez avec 2 baux valides en même temps, ce qui est impossible.

Par **Sarahli**, le **25/07/2014** à **17:26**

Merci, pour cette réponse. Bien sûr, je vérifierai dates et le descriptif de l'état des lieux afin d'être sûre que rien n'a été modifié.